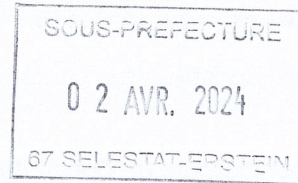


Extrait du procès-verbal **Délibération du Comité syndical**

Séance du 21 mars 2024
(Salle Alphonse Haag - Scherwiller)

— Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 20
— Présents ou remplacés : 36 — Procurations : 09

FINANCES



4. Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion pour l'exercice 2023

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2023-II-02 du comité syndical en date du 23 mars 2023.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2023	Déficit	Excédent
Fonctionnement	173 947,63 €	
Investissement	74 753,08 €	

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (561 938,86 €) :

- Les contributions syndicales des 4 Communautés de Communes membres du PETR (366 152,95 €) ont représenté 65 % des recettes ;
- La contribution de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN, partenaire du PETR (34 762,33 €) a représenté 6 % des recettes ;
- Les subventions de l'État (132 384,58 €) ont représenté 23 % des recettes, celles de la Région GRAND EST (94 134,58 €) ont représenté 16 % des recettes et celles de la CEA et autres PETR (38 250 €) 7 % des recettes ;
- L'amortissement des subventions d'investissement (28 439 €) représente 5 % des recettes ;
- Le remboursement de charges diverses (prime inflation) pour 200 € constituent le solde.

Les dépenses de fonctionnement (735 886,49 €) :

- Les charges à caractère général (238 095,07 €) représentent 32 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (374 547,35 €) représentent 51 % des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (20 000 €) représentent 3 % des dépenses ;
- Les charges exceptionnelles (54 071,73 €) représentent 7 % des dépenses ;
- Le solde est constitué par l'amortissement des immobilisations (48 928 €) soit 7 % des dépenses.

L'exercice 2023 est clos avec un déficit de fonctionnement de **173 947,63 €**.

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement (50 285,92 €) :

- L'amortissement des immobilisations

Les dépenses d'investissement (125 039 €) :

- Révision du SCOT : 96 600 €
- l'amortissement des subventions perçues pour l'élaboration du SCoT : 28 439 €

La section d'investissement se clôture avec un déficit d'investissement de **74 753,08 €**.

c. Résultats

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2023, intégrant les résultats de clôture de l'année 2022, se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	Excédent global 2022	Résultat de l'exercice 2023	Excédent global 2022/Résultat 2023
Fonctionnement	347 289,85 €	- 173 947,63 €	173 342,22 €
Investissement	203 026,87 €	- 74 753,08 €	128 273,79 €

L'excédent d'investissement (**128 273,79 €**) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : **173 342,22 €**).

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,
Sur avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2024,

De se prononcer sur ces dispositions,

DE CONSTATER l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion s'agissant de l'exercice 2023 dont il reconnaît la sincérité,

D'ARRÊTER les résultats du compte administratif 2023, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- déficit de fonctionnement : **173 947,63 €**
- déficit d'investissement : **74 753,08 €**
- déficit global de clôture : **248 700,71 €**

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2023 suivants :

- excédent de fonctionnement : **173 342,22 €**
- excédent d'investissement : **128 273,79 €**

- excédent global de clôture : **301 616,01 €**

DE DECIDER que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (soit **173 342,22 €**) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget 2023 du PETR,

DE DECIDER que l'excédent global d'investissement cumulé au 31 décembre 2022 (soit **128 273,79 €**) constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) au budget 2023 du PETR.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>
BARBIER Patrick	Présent	
Communauté de communes de Sélestat		
Titulaires		
ADONETH Luc	Présent	
ANDREA Charles	Présent	
DELSART Patrick	Présent	
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent	
DIGEL Denis	Absent	
DUSSOURD Yves	Absent	
ENGEL Robert	Présent	
HIRTZ Sylvie	Présente	
HORNBECK Nadège	Absente	
MUHR Virginie	Présente	
RISCH Claude	Présent	
SCHALLER Claude	Présent	
SCHEIBLING Philippe	Présent	
SCHEUER Tania	Absente	SCHALLER Claude
SCHLEIFER Christian	Absent	
SOHLER Olivier	Absent	SCHEIBLING Philippe

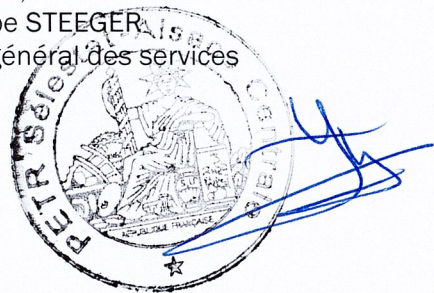
WIRA Michel	Absent	
WOTLING Philippe	Présent	
Suppléants		
CLAVER Michèle	Absent	
GAUDIN Bertrand	Présent	
HOLZMANN Yves	Présent	
MORIS Olivier	Absent	
OBERLE Fabienne	Absent	
RENAUDET Michel	Absent	
Communauté de communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	Présent	
ESCHRICH Emmanuel	Présent	
JANUS Serge	Présent	
MEYER Alain	Absent	JANUS Serge
PIELA Jean-Pierre	Absent	
PFANN Lionel	Présent	
SCHMITT Bernard	Présent	
UHLERICH Marie-Odile	Présente	
WALSPURGER Yvette	Présente	
Suppléants		
DAVID Joffrey	Absent	
DUCORDEAUX Marie-Line	Absent	
DEBAUCHEZ Gérard	Absent	
HAESSLER Christian	Absent	
HOULNE Monique	Présente	
KRAUTH Alexandre	Présent	
MANGEOLLE Abel	Présent	
MULLER André	Absent	
WITZ Jean-Marc	Absent	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BUTSCHA Michel	Présent	
FOISSIER Sébastien	Présent	
GREIGERT Catherine	Présente	
JEHL Alex	Absent	
KEMPF Denise	Présente	
KLIPFEL Martin	Présent	
KLOTZ Mathieu	Présent	
KNOBLOCH Christophe	Présent	
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent	
MEMHELD Christian	Absent	BARBIER Patrick
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	GREIGERT Catherine
SCHWEIN Noël	Absent	
SCHWOERER Sébastien	Absent	BUTSCHA Michel
VOGELI Jean-Michel	Absent	
VOGEL Camille	Absente	
Suppléants		
BERGER Mickaël	Absent	
BLATZ François	Absent	
GRISS Vincent	Absent	
ROHMER Clément	Absent	
NEEFF Anne Marie	Absente	
ULRICH Anne-Lise	Absente	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	Absent	PETIT Denis
FRECHARD Jean-Luc	Présent	

FREYBURGER Eric	Absent	
GOETTELMANN Thomas	Présent	
HESTIN Noëllie	Absente	ROUSSEL Nathalie
ORSATI Régine	Absent	FRECHARD Jean-Luc
PETIT Denis	Présent	
ROUSSEL Nathalie	Présent	
Suppléants		
FORCHARD Christiane	Absente	
RUSTENHOLZ Thomas	Absent	

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 25 mars 2024

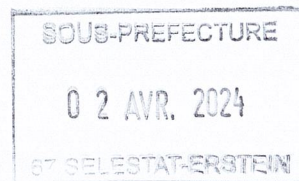
Le Secrétaire de séance
Jean-Luc FRECHARD

Le Président,
P.d. Philippe STEEGER
Directeur général des services



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :

Affichée le : - 2 AVR. 2024



La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.